

## Animateur Assistant d'Equitation

L'Animateur Assistant d'Equitation, AAE, est un **titre à finalité professionnelle de niveau V**, inscrit au RNCP, délivré par la FFE. Ce titre permet à son détenteur d'exercer des fonctions d'encadrement de l'équitation contre rémunération. **Les conditions et limites d'exercice sont** définies dans le Code du Sport et modifiées par arrêté : « **découverte et initiation dans les activités équestres sous l'autorité d'un titulaire d'une certification de niveau IV (BEES 1<sup>er</sup> degré, BPJEPS) ou supérieure dans le domaine des activités équestres, à l'exclusion des pratiques compétitives de niveau Amateur et plus** ».

L'AAE exerce les fonctions suivantes :

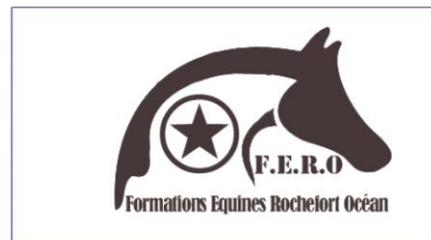
- Il participe à l'animation des activités équestres en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et des équidés,
- Il accueille les différents publics du centre équestre, du poney-club ou du centre de tourisme équestre et assure la promotion des activités et des animations de la structure,
- Il assure l'alimentation, l'abreuvement, l'entretien des litières, les soins courants et le travail éventuel des équidés dont il a la charge,
- Il range et entretient les installations, le matériel et les aires de travail, et contribue à la propreté générale de la structure qui l'emploie.

Le titre à finalité professionnelle AAE est délivré avec une dominante qui définit le contexte de la formation et des modalités spécifiques d'évaluation. Les conditions d'exercice sont les mêmes quelque soit la dominante certifiée :

- Dominante poney pour Animateur Poney
- Dominante cheval pour Animateur Cheval
- Dominante équitation d'extérieur pour Animateur d'Equitation d'Extérieur

### Cette formation permet de :

- vérifier ses motivations pour le métier d'enseignant
- effectuer une préformation diplômante pour le BPJEPS
- passer du statut de bénévole à celui de professionnel
- pouvoir travailler auprès des chevaux pendant les vacances scolaires ou les week-ends (jobs d'appoint ou d'étudiant)



### Dates à retenir

#### **Formation Modulaire du 01/10/14 au 27/06/15 :**

Date limite de retour des dossiers de sélection : 12/09/14

Dates au choix des tests de sélection : 15/09 ou 16/09 ou 18/09 ou 19/09/14

Résultats communiqués le 22/09/14

#### **Formation Temps Plein du 01/01/15 au 27/06/15 :**

Date limite de retour des dossiers de sélection : 19/12/14

Test de sélection sur RDV.

Résultats communiqués le jour même.

Les tests de sélections ont lieu aux Ecuries de l'Aubrée 17620 ECHILLAIS

### Conditions d'accès :

- ✓ Etre titulaire d'une licence fédérale de compétition en cours de validité
- ✓ Etre âgé de 18 ans révolus
- ✓ Etre détenteur de l'attestation de suivi de stage de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC 1) ou d'un titre équivalent (BNS ou AFPS)- les premiers secours effectués lors de la Journée d'Appel à la Défense ne sont pas valables
- ✓ Etre titulaire du Galop 6 de cavalier pour les dominantes Cheval ou Poney

## Contenu de la formation :

La formation est organisée en **5 modules** :

**M1** : Accueil, encadrement, animation, communication, pédagogie et connaissances des publics, préparation et contenus des séances, préparation de sorties, conduite de sorties

**M2** : Equitation, travail à pied

**M3** : Connaissances, soins et entretien des chevaux ou poneys, des installations et des équipements

**M4** : Environnement institutionnel et réglementaire, la fédération, le club

**M5** : Stage de mise en situation professionnelle

## Epreuves de l'examen :

**UC1** : Validation des compétences en stage

L'UC1 est validée par le tuteur, dans le cadre du stage de mise en situation professionnelle.

**UC 2** : Dossier pédagogique et connaissances des publics

Epreuve de présentation et de soutenance de 2 actions d'encadrement dans le cadre d'un examen AAE.

**UC 3** : Animation

Epreuve d'animation évaluée dans une situation professionnelle reconstituée lors d'un examen AAE dans la dominante présentée de la qualification.

**UC 4** : Travail d'un équidé

Epreuve de présentation d'une séance de travail d'un cheval ou d'un poney évaluée dans une situation professionnelle reconstituée dans la dominante présentée lors d'un examen AAE.

**UC 5** : Réglementation Santé et Bien-être pour le transport des équidés

Epreuve de QCM de 10 questions portant sur la réglementation, les bonnes pratiques et la sécurité lors des transports d'équidés.

Les UC 2 et 5 sont communes à toutes les dominantes.

**Le F.E.R.O propose la formation A.A.E dans les dominantes Poney et Cheval, avec au choix deux « formules » :**

- **à temps-plein, sur 6 mois de janvier à juin,**
- **ou en modulaire, sur 10 mois, d'octobre à juin, sur le principe du samedi (7h) en entreprise + F.O.A.D (Formation Ouverte A Distance) + regroupements au FER0 pendant les vacances scolaires de la zone B.**

**Le stage de 300 h en entreprise se déroule aux Ecuries de l'Aubrée 17620 ECHILLAIS, mais vous pouvez effectuer ce stage dans le centre équestre de votre choix sous certaines conditions.**



## Passerelles

### Passerelles d'Etat

Le titre d'AAE accorde les équivalences suivantes avec le BPJEPS :

- ✓ Exigences préalables à l'entrée en formation
- ✓ Exigences préalables à la mise en situation pédagogique
- ✓ UC 5 et UC 6

### Tarif de la formation :

Quelle que soit la formule choisie, le prix de la formation est de **3000 €**.

Ce tarif comprend :

- les cours théoriques et les mises en situation pédagogique et techniques,
- l'accès à la plateforme numérique.

Ce tarif ne comprend pas :

- l'évaluation d'entrée en formation : 50€
- les frais de dossier et de livret de formation,
- les déplacements personnels lors des journées extérieures de formation ou d'examen,
- Les droits d'inscription et de participation à l'examen final : 60 €